

Etude sur les impacts de l'installation des EBE sur les territoires des AI et des ACI

Enquête réalisée en mars et avril 2025 par Chantier Ecole, Coorace et l'UNAI sur les territoires expérimentant TZCLD

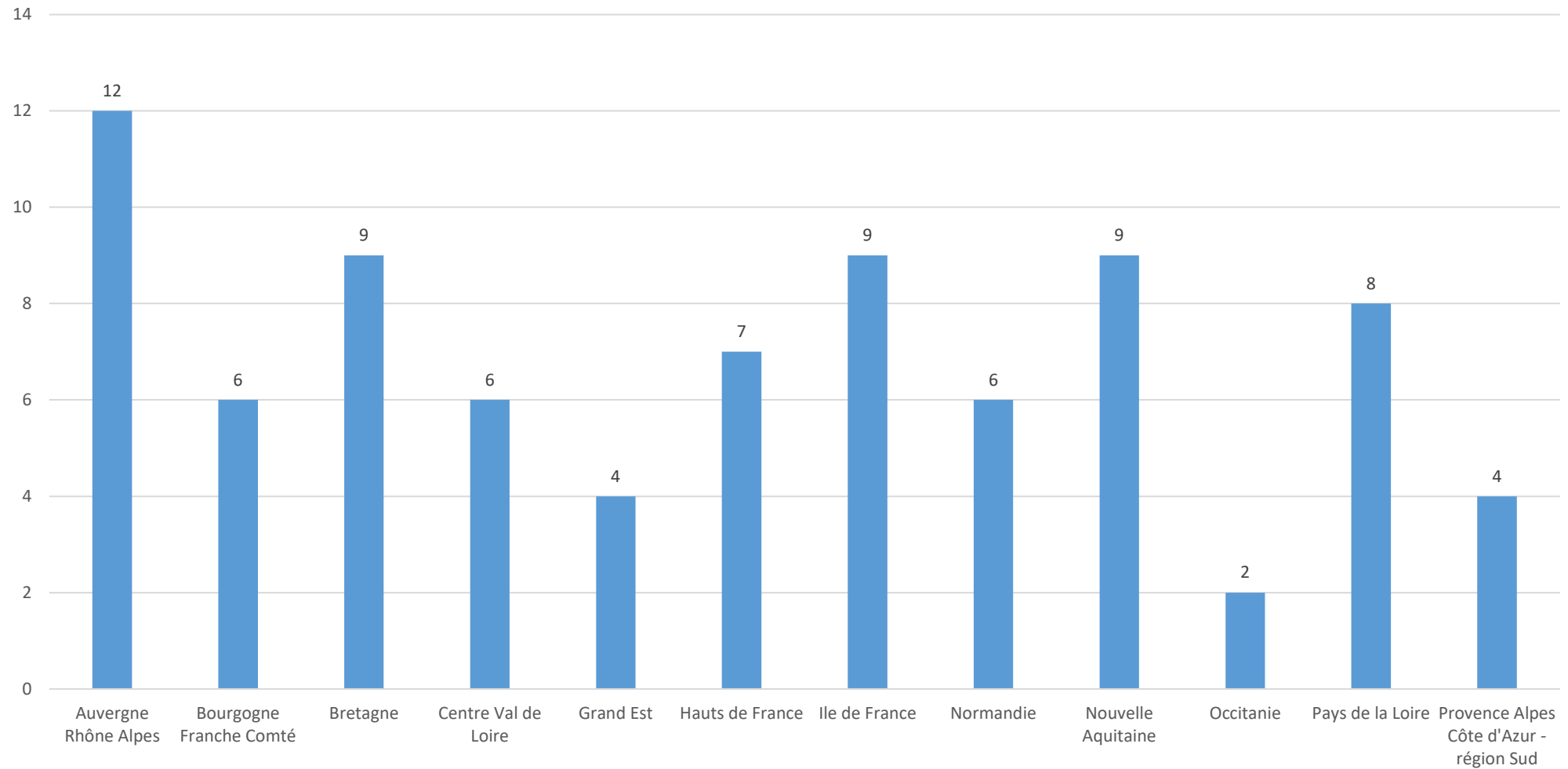
Méthodologie

- 84 EBE identifiées sur le site web de TZCLD, sur 68 territoires réellement différents (certains territoires hébergent plusieurs EBE)
- L'enquête a été administrée en ligne via un questionnaire de 23 questions transmis aux AI et ACI intervenant sur les territoires, transmis par l'UNAI et Coorace pour les AI et par Chantier Ecole pour les ACI, .

Répondants :

- 46 AI et 36 ACI ont répondu, soit 82 réponses au total
- Les répondants recouvrent 66 EBE **soit 79% de l'ensemble des EBE**, sur 53 territoires soit **78% des territoires TZCLD**

Répartition géographique des répondants : une représentativité complète de la métropole

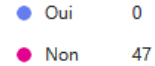


Les conditions de mise en œuvre des EBE sur les territoires

Malgré les préconisations de la loi de 2020, la participation des SIAE aux EBE et aux CLE (comités locaux pour l'emploi – TZCLD) n'est pas systématique : illustration avec les AI

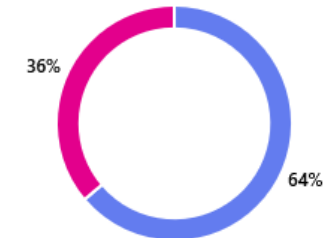
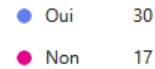
6. Votre AI est-elle porteuse de l'EBE (Entreprise à But d'Emploi) ?

Aucune AI n'est porteuse d'une EBE



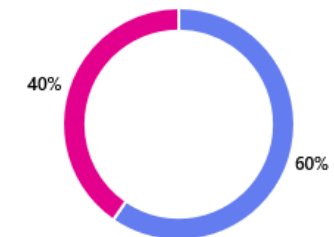
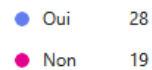
7. Faites-vous partie du CLE de l'EBE (Comité Local pour l'Emploi) ?

36% des AI ne font pas partie du C.L.E. de l'EBE



8. Avez-vous été impliqués dès la phase de démarrage du projet : réflexion sur le projet, le territoire, l'activité, les bénéficiaires, le financement... etc.

40% des AI n'ont pas été impliquées au démarrage de l'EBE



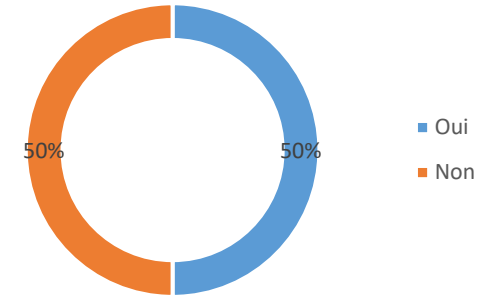
Malgré les préconisations de la loi de 2020, la participation des SIAE aux EBE et aux CLE (comités locaux pour l'emploi – TZCLD) n'est pas systématique : illustration avec les ACI

2 ACI sont porteurs d'une EBE

50% des ACI ne font pas partie du C.L.E. de l'EBE

Faites-vous partie du CLE de l'EBE ?

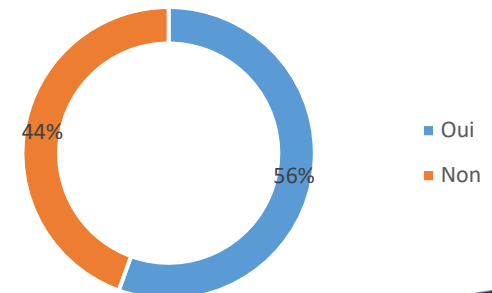
Oui 18
Non 18



44% des ACI n'ont pas été impliqués au démarrage de l'EBE

Avez-vous été impliqués dès la phase de démarrage du projet : réflexion sur le projet, le territoire, l'activité, les bénéficiaires, le financement...

Oui 20
Non 16



Malgré les préconisations de la loi de 2020, la participation des SIAE aux EBE et aux CLE (comités locaux pour l'emploi – TZCLD) est loin d'être systématique

43% des structures ne font pas partie du C.L.E. de l'EBE

41% des structures n'ont pas été impliquées au démarrage de l'EBE

Malgré les recommandations, seules 2 structures répondantes portent l'EBE

➔ L'intention initiale de travailler main dans la main avec les structures existantes et de venir compléter les dispositifs ayant fait leurs preuves sur les territoires est clairement très insuffisamment mise en œuvre.

Une perception globalement négative (45% de verbatims négatifs), seuls 20% des verbatims sont positifs, les autres sont neutres

- « Pour moi, les supports d'activité de l'EBE sont assez limités sur le point de vue concurrence. Certaines mairies pourraient se servir des EBE pour diminuer leur coût de fonctionnement au détriment des ACI. » **Nord**
- « Aucune concertation avec les acteurs locaux. Les EBE viennent clairement sur le secteur du réemploi solidaire et rentrent en concurrence avec nos structures. De plus ils ont pour impact d'empêcher l'obtention d'agrément ACI pour des acteurs du réemploi solidaire déjà en activité. » **Seine Saint Denis**
- « Démarche politique, les SIAE répondaient déjà aux besoins du territoire » **Pyrénées Atlantiques**
- « La phase de concertation a permis aux acteurs du territoire de s'exprimer mais il n'a pas été tenu compte des zones de recoupement avec les AI et autres SIAE du territoire. Penser qu'une activité peut ne pas être concurrentielle est un postulat de départ totalement erroné. Au fil des mois, années, le territoire s'est étendu, les activités se sont étendues faisant fi des engagements de départ. Côté public, le repérage organisé par l'association installée dans le quartier amène des personnes éligibles à l'IAE (toutes le sont) à l'EBE. Une salariée de notre AI a été recrutée par l'EBE... » **Morbihan**
- « Nous voyons la relation entre l'ACI et l'EBE comme un levier d'innovation sociale territoriale. En collaborant plus étroitement, nous pouvons offrir une réponse plus souple, plus humaine et plus efficace aux enjeux d'emploi local » **Seine Maritime**
- « Il s'agit d'une expérimentation dans laquelle une relation "gagnant-gagnant" se met en place sur notre territoire et une réelle complémentarité opérationnelle existe. » **Gironde**

Analyse de l'impact des EBE sur les structures

Malgré l'interdiction légale, des activités concurrentes dénoncées par 51% des AI et 31% des ACI

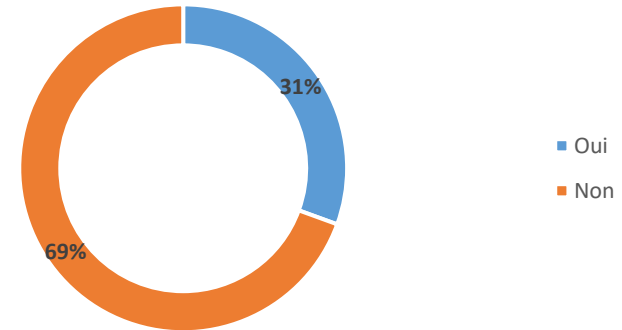
12. Certaines activités de l'EBE sont-elles concurrentes de votre AI ?

● Oui	24
● Non	23



Certaines activités sont-elles concurrentes de votre ACI ?

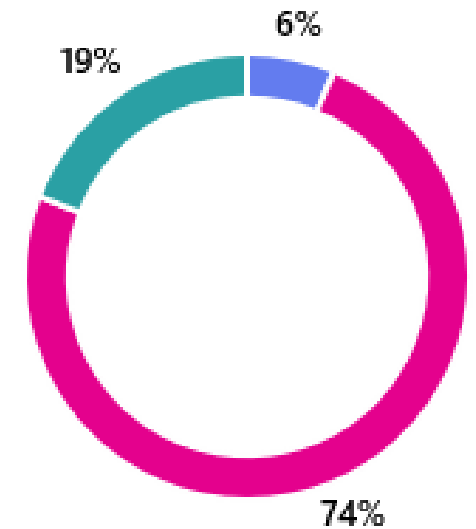
Oui	11
Non	25



20% des AI déclarent avoir perdu de l'activité du fait de l'EBE

14. La création de l'EBE a-t-elle eu un impact sur l'activité économique de votre AI ?

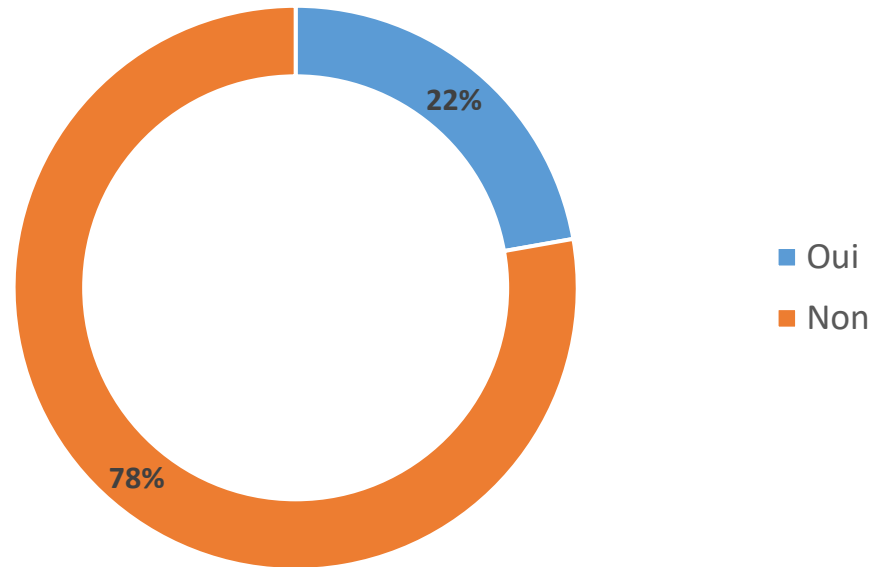
- Oui, l'AI a **développé** son activité grâce à des complémentarités avec l'EBE 3
- Non, la création de l'EBE n'a eu **aucun impact** économique sur l'AI 35
- Oui, l'AI a **perdu de l'activité** du fait de la concurrence de l'EBE 9



22% des ACI déclarent avoir perdu des subventions au profit des EBE

La création de l'EBE a t'elle entrainé une baisse de subventions publiques des collectivités envers votre ACI ?

Oui : 8
Non : 18



Des complémentarités sur le volet recrutement, mais cela reste faible

24% des structures ont mis en place de complémentarités sur le volet recrutement :

- 37% des AI et 19% des ACI
- Certaines structures orientent des candidats vers les EBE, candidats non retenus ou en fin de parcours IAE
- Certaines EBE orientent des candidats vers les SIAE

Conclusions

Les obligations de la loi de 2020 ne sont pas respectées dans un grand nombre de territoires.

Si dans certains cas les relations sont saines, constructives et vertueuses, **la moitié des situations n'est pas conforme à la loi**. Les Associations intermédiaires sont globalement plus impactées que les ACI par les activités concurrentes développées par les EBE. Les ACI souffrent quant à eux de réductions significatives de subventions des collectivités.

De nombreuses structures émettent de réelles inquiétudes quant à leur avenir face aux EBE :

- Du fait de la **perte de subventions**, (majoritairement pour les ACI)
- Du fait de la **perte de marchés ou du développement d'activités concurrentes**, (principalement pour les AI)

Il est urgent de :

➤ **faire respecter les obligations de la loi au niveau local**

- **Pas de concurrence** avec les structures existantes et les autres entreprises du territoire
- Pas de réponse à des **marchés publics** de la part des EBE
- Trouver des complémentarités en matière de public éligible

➤ **Réaffirmer la place des SIAE** dans les CLE des TZCLD et leur permettre d'émettre des vétos sur des projets concurrents des structures existantes

➤ **Conditionner le développement d'activités de l'EBE à une étude commune** pour répondre aux **vrais besoins des territoires** en s'appuyant sur les acteurs du terrain